

# Réussir l'ouverture de votre compte bancaire associatif

---

## Documents d'existence légale

- Récépissé de déclaration en préfecture ou avis de publication au Journal Officiel des Associations.
- Statuts de l'association, datés et signés par au moins deux dirigeants (président et secrétaire ou trésorier).
- Numéro SIRET (délivré par l'INSEE) si l'association est assujettie aux impôts commerciaux.

## Gouvernance et habilitations

- Procès-verbal de l'assemblée générale ou du conseil d'administration actant la décision d'ouvrir le compte.
- Procès-verbal désignant précisément les personnes habilitées à gérer le compte.
- Liste complète des dirigeants incluant noms, prénoms, adresses, dates et lieux de naissance, ainsi que leurs fonctions.
- Spécimen de signature de chaque personne titulaire d'une procuration ou d'un pouvoir sur le compte.

## Justificatifs de siège social et identité

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) pour chaque personne physique habilitée à opérer sur le compte.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'association (facture d'électricité, de gaz ou quittance de loyer).
- Attestation d'assurance des locaux si le siège social est situé dans un bâtiment spécifique (selon les exigences de l'établissement bancaire).

## Informations complémentaires

- Liste complète des membres adhérents si l'association compte plus de 10 membres et que cela est prévu par les statuts.